



(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
13.06.2001 Bulletin 2001/24

(51) Int Cl.7: E05C 9/00

(21) Numéro de dépôt: 00440296.2

(22) Date de dépôt: 14.11.2000

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: Lejeune, Jean-Marie
57400 Sarrebourg (FR)

(74) Mandataire: Rhein, Alain
Cabinet Bleger-Rhein
8, Avenue Pierre Mendès France
67300 Schiltigheim (FR)

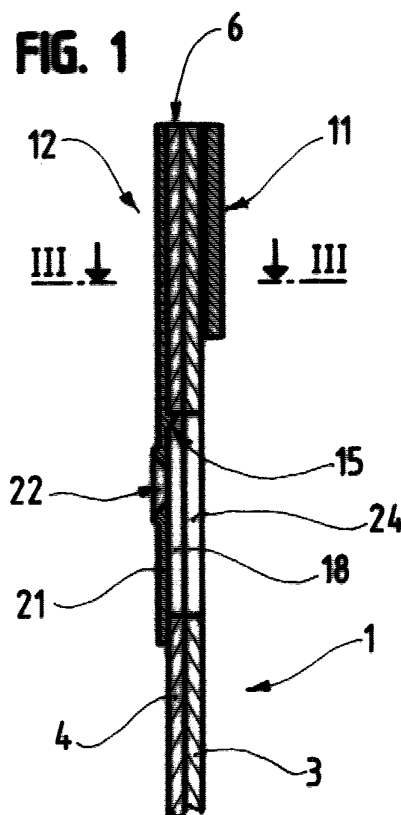
(30) Priorité: 06.12.1999 FR 9915326

(71) Demandeur: FERCO INTERNATIONAL Ferrures
et Serrures de Bâtiment Société Anonyme
57400 Sarrebourg (FR)

(54) Crémone ou crémone-serrure

(57) L'invention concerne une crémone ou crémone-serrure comportant au moins une tringle de manoeuvre (3) s'étendant au-dessus et/ou en-dessous d'un boîtier de commande, à l'arrière d'une têtière (4) et dont l'extrémité libre (5) opposée audit boîtier de commande, est prévue apte, en position de verrouillage, à se présenter saillante par rapport à l'extrémité (6) correspondante de la têtière (4) sur laquelle est monté un guide de sortie de tringle (12).

Cette crémone ou crémone-serrure est caractérisée par le fait que la têtière (4) comporte une partie (9) d'extrémité (6) conformée de manière à coïncider, par superposition, à la partie d'extrémité correspondante de la tringle de manoeuvre (3), lorsque celle-ci est en position déverrouillée pour l'engagement sur ces parties d'extrémité de la têtière (4) et de la tringle de manoeuvre (3) dudit guide de sortie de tringle (12), celui-ci étant défini sous forme d'un fourreau (11) comportant encore des moyens de clipage (14) sur ladite têtière (4).



Description

[0001] L'invention concerne une crémone ou crémone-serrure comportant au moins une tringle de manoeuvre s'étendant au-dessus et/ou en-dessous d'un boîtier de commande, à l'arrière d'une têtère, et dont l'extrémité libre, opposée audit boîtier de commande, est prévue apte, en position de verrouillage, à se présenter saillante par rapport à l'extrémité correspondante de ladite têtère sur laquelle est monté un guide de sortie de tringle.

[0002] La présente invention trouvera son application dans le domaine de la quincaillerie du bâtiment et concerne, plus particulièrement, les crémones et crémones-serrures prévues aptes à être implantées dans une rainure d'encastrement ménagée en feuillure d'ouvrants de type porte, fenêtre ou similaire.

[0003] La plupart de ces crémones ou crémones-serrures comportent au moins un boîtier rapporté à l'arrière d'une têtère et renfermant un mécanisme de commande permettant d'agir sur une ou plusieurs tringles de manoeuvre venant s'étendre au-dessus ou en dessous de ce boîtier à l'arrière de ladite têtère.

[0004] Ces crémones ou crémones-serrures sont fabriquées, habituellement, à des dimensions standards, notamment en ce qui concerne la longueur de la têtère et de la tringle de manoeuvre mais il est nécessaire, pour un fabricant, de pouvoir satisfaire, également, à des demandes spécifiques.

[0005] Il est bien sûr possible, dans ces conditions, d'ajuster cette longueur des têtères et des tringles de manoeuvre en usine, avant assemblage de la crémone ou crémone-serrure. Cela vient compliquer, sensiblement, la gestion de fabrication de ces crémones ou crémones-serrures, tout particulièrement lorsque ces demandes spécifiques correspondent à de très petites séries.

[0006] En fait, de telles difficultés se rencontrent, le plus fréquemment pour une crémone ou crémone-serrure amenée à s'étendre sur toute la hauteur d'un montant ou la longueur d'une traverse d'un ouvrant et que l'extrémité libre d'une tringle de manoeuvre est à même de constituer, en soi, un organe de verrouillage. Ainsi, cette extrémité libre de la tringle est prévue apte, en position de verrouillage, à se présenter saillante à l'une des extrémités de ce montant ou de cette traverse, de manière à venir s'insérer dans une gâche ménagée en correspondance sur le cadre dormant de la porte, fenêtre ou analogue.

[0007] Partant du principe qu'une adaptation spéciale est difficile à réaliser en usine, de nombreux menuisiers se sont d'ores et déjà équipés d'une petite presse qui leur permet de recouper à la longueur souhaitée une tringle de manoeuvre et, simultanément, la têtère qui l'abrite.

[0008] Cependant, l'on remarquera qu'en raison de la fonction assurée par la têtère, à savoir refermer, au niveau de la menuiserie, la rainure d'encastrement, la

coupe effectuée au niveau de cette têtère ne peut être quelconque de sorte que la coupe de la tringle de manoeuvre en dépend nécessairement.

[0009] Or, il est assez usuel que l'on soit amené à conférer à l'extrémité libre de la tringle de manoeuvre une forme effilée destinée à faciliter son engagement dans la gâche correspondante au niveau du cadre dormant au moment de refermer et de verrouiller l'ouvrant équipé de la crémone ou crémone-serrure. Par ailleurs, si la têtère doit nécessairement être ajustée à la hauteur du montant ou la largeur de la traverse qu'elle vient équiper, la tringle de manoeuvre, de son côté, doit être ajustée, plus particulièrement, par rapport à la fonction qu'elle est amenée à assurer.

[0010] L'on a alors imaginé une solution destinée à permettre le recoupage individuel de la têtère d'une part, et de la tringle de manoeuvre, d'autre part, sachant bien sûr que pour permettre un quelconque recoupage, ces crémones ou crémones-serrures, lorsqu'elles sont livrées au menuisier, sont dépourvues du guide de sortie de tringle qui vient se fixer, usuellement, sur l'extrémité de la têtère pour assurer, précisément, le guidage et le maintien de l'extrémité de la tringle.

[0011] Ainsi, une première solution retenue jusqu'à présent consistait à laisser au menuisier le soin de monter, lui-même, les éléments constitutifs de la crémone ou crémone-serrure en particulier d'assurer la liaison avec le boîtier de commande de la ou des têtères voire des tringles de manoeuvre.

[0012] Si une telle solution permet de remédier au problème du recoupage individuel d'une têtère et d'une tringle de manoeuvre, elle conduit à une augmentation sensible des opérations de montage assurées par le menuisier ce qui est loin d'être satisfaisant.

[0013] Pour en revenir au guide de sortie de tringle, il en existe différentes formes de réalisation.

[0014] Ainsi, il peut être défini par une pièce en équerre venant habiller l'angle du châssis ouvrant par rapport auquel est à même de se présenter saillante l'extrémité de la tringle de manoeuvre. Aussi, l'une des ailes de cette pièce en équerre vient en applique, extérieurement, sur la têtère. Pour une bonne tenue mécanique de l'ensemble, chacune des ailes de cette pièce en équerre est pourvue d'une ouverture pour le passage d'une vis de fixation venant coopérer avec la menuiserie.

[0015] Il est encore connu par le document FR-A-2.747.723 un guide de sortie de tringle sous forme d'une fourche comportant une base adaptée à être logée dans le fond de la rainure d'encastrement prévue au niveau de la menuiserie. Ce guide de sortie de tringle est également muni d'une aile s'étendant parallèlement à la base en venant recouvrir, du côté externe, la partie d'extrémité de la tringle, tandis qu'une bande de guidage s'étend entre la base et l'aile et comporte une ouverture traversante adaptée au passage de l'extrémité de cette tringle. Finalement, la base comporte encore un orifice pour le passage d'une vis de fixation située au-delà de l'aile afin d'être accessible. Quant à la tringle elle com-

porte, elle aussi, un orifice permettant le passage de cette vis de fixation et de l'outil lors de la pose de la cré-mone ou cré-mone-serrure.

[0016] En fait, comme cela ressort de la description de ce document FR-A-2.747.723, ce guide de sortie de tringle est tout particulièrement adapté à une cré-mone munie d'une tringle de configuration particulière et dé-pourvue par ailleurs de toute têtère.

[0017] De plus, on connaît par le document FR-A-2.365.016 un procédé de mise à dimension d'au moins une extrémité de cré-mone à têtère par coupe simulta-née de la têtère et de la tringle à la dimension de l'ouvrant, sachant que la coupe simultanée de la têtère et de la tringle est réalisée, d'une part, de manière à leur conférer une extrémité effilée et, d'autre part, lorsque ladite tringle se trouve en position déverrouillée. Il est encore décrit dans ce document un dispositif de guide de sortie de tringle venant fixer l'extrémité de la têtère d'une cré-mone sur l'ouvrant. Ce dispositif se présente sous forme d'une équerre comportant une aile verticale et une aile horizontale. Sous cette dernière et à l'arrière de ladite aile verticale s'étend un rail de guidage sous forme d'un profilé de section en « U », prévu apte à ac-cueillir, pour en assurer le guidage, l'extrémité libre de la tringle de manoeuvre. Plus particulièrement l'aile ver-ticale de l'équerre est amenée à s'étendre à l'avant de la têtère, tandis que le chant supérieur des parois laté-ales parallèles du profilé en « U », définissant le rail de guidage, vient en applique au niveau de la face arrière de cette têtère. A noter que ledit rail de guidage com-muniquant avec une ouverture au niveau de l'aile hori-zontale de l'équerre pour le passage de l'extrémité libre de la tringle de manoeuvre. Finalement, l'aile horizontale dans sa partie se prolongeant au-delà du rail de guidage en « U » comporte un orifice pour le passage d'une vis de fixation destinée à venir se loger dans l'épaisseur de la menuiserie en vue d'assurer, ainsi, la fixation de cette partie d'extrémité de la cré-mone ou cré-mone-serrure.

[0018] Si, dans la solution qui vient d'être exposée l'on a imaginé donner à l'extrémité libre de la têtère une forme, ne dépendant pas de la fonction de cette dernière, mais correspondant à la forme souhaitée au niveau de la tringle de manoeuvre, celle-ci n'est maintenue par rapport à la têtère au travers de ce guide de sortie de tringle qu'une fois celui-ci rendu solidaire de la menuiserie.

[0019] Or, il peut être judicieux de pouvoir présenter la cré-mone ou cré-mone-serrure sous forme d'un en-semble totalement prémonté au moment de sa pose au niveau de ladite menuiserie, ceci en particulier en vue de permettre l'automatisation de cette opération de pose.

[0020] Bien évidemment dans une solution mettant en jeu plusieurs pièces qui doivent être montées indivi-duellement comme c'est le cas pour la technique décrite dans le document FR-A-2.365.016, cette automatisa-tion s'avère plus délicate à mener.

[0021] On retiendra encore, en tant qu'état de la tech-

nique, la solution correspondant au document n° 2.458.655 qui décrit un dispositif de fixation et de gui-dage de l'extrémité d'une cré-mone à têtère. Ce dispo-sitif consiste en un profilé de section en forme de « U » comportant un fond disposé parallèlement à l'extrémité de la têtère de cette cré-mone. Depuis ce fond s'éten-dent deux parois latérales parallèles entre lesquelles vient coulisser l'extrémité libre de la tringle de manoeuvre. A noter que le chant supérieur de ces parois laté-ales est pourvu d'une patte de rivetage coïncidant avec des ouvertures prévues en conséquence au niveau de la têtère. Dans sa partie inférieure, le fond de ce dispo-sitif ou guide de sortie de tringle, est prolongé par une lame comportant une ouverture pour le passage d'une vis de fixation. Par conséquent, cette ouverture se situe au droit d'un orifice traversant au niveau de la têtère et d'une ouverture oblongue dans la tringle de manoeuvre pour permettre l'engagement de ladite vis de fixation.

[0022] Si cette solution, correspondant à l'état de la technique, ne permet pas de répondre au problème du recoupage individuel de la tringle de manoeuvre, d'une part, et de la têtère, d'autre part, et, en particulier, à la difficulté de conférer à l'extrémité 8 de la tringle de ma-noeuvre une forme adaptée, elle présente l'avantage de rendre strictement dépendant de la cré-mone ou cré-mone-serrure la fonction de maintien et de guidage de cette extrémité libre de la tringle de manoeuvre par rapport à la têtère.

[0023] Cependant, l'on rappellera que dans une telle situation pour recouper la tringle de manoeuvre et la têtère, le guide de sortie de tringle ne peut être fixé sur cette dernière que par le menuisier lui-même.

[0024] En fin de compte, l'objet de la présente inven-tion a pour but de régler les problèmes précités en pro-posant une solution qui permette, non seulement, de re-couper, en une seule et même opération, une têtère et une tringle de manoeuvre en conférant à cette dernière la forme souhaitée, mais, en outre, de garantir, à l'aide du guide de sortie de tringle, une parfaite liaison entre cette têtère et ladite tringle de manoeuvre tout en as-surant la fonction de guidage de cette dernière. Finalement, l'invention se propose d'apporter une réponse au problème de la fixation aisée de ce guide de sortie de tringle par rapport à la têtère en vue de faciliter la pose au niveau d'une menuiserie, de la cré-mone ou cré-mone-serrure avec l'ensemble de ses pièces consécutives

[0025] A cet effet, l'invention concerne une cré-mone ou cré-mone-serrure comportant au moins une tringle de manoeuvre s'étendant au-dessus et/ou en-dessous d'un boîtier de commande, à l'arrière d'une têtère, et dont l'extrémité libre, opposée audit boîtier de comman-de, est prévue apte, en position de verrouillage, à se présenter saillante par rapport à l'extrémité correspon-dante de la têtère sur laquelle est monté un guide de sortie de tringle, caractérisé par le fait que la têtère com-porte une partie d'extrémité conformée de manière à coïncider, par superposition, à la partie d'extrémité cor-respondante de la tringle de manoeuvre, lorsque celle-

ci est en position déverrouillée pour l'engagement sur ces parties d'extrémité de la têtière et de la tringle dudit guide de sortie de tringle défini sous forme d'un fourreau comportant un canal débouchant de part et d'autre et de section adaptée pour la réception, avec un jeu fonctionnel, desdites parties d'extrémité de la têtière et de la tringle, ce fourreau comportant encore une paroi avant s'étendant à l'avant de la têtière et pourvue de moyens de liaison prévus aptes à coopérer, notamment par clipage, avec des moyens de liaison complémentaires, ménagés au niveau de cette dernière.

[0026] Selon une caractéristique additionnelle de la présente invention, la paroi avant du fourreau comporte un prolongement pourvu d'un trou pour le passage d'une vis de fixation et se présentant au droit d'ouvertures de forme oblongue ménagées, d'une part, dans la têtière et, d'autre part, dans la tringle de manoeuvre.

[0027] Avantagusement, ces ouvertures de forme oblongue dans la têtière d'une part et dans la tringle de manoeuvre, d'autre part, sont définies de longueur ajustée pour qu'en fonction de la longueur recoupable de la têtière et de la tringle de manoeuvre, elles communiquent dans tous les cas, avec le trou pour le passage de la vis de fixation, qui comporte le prolongement de la paroi avant du fourreau et, ceci, tout en autorisant, à ladite tringle de manoeuvre, son déplacement entre sa position verrouillée et sa position déverrouillée.

[0028] Les avantages découlant de la présente invention consistent en ce qu'une crémone ou crémone-serrure livrée au menuisier peut être ajustée par ce dernier, en recoupant, simultanément, l'extrémité d'une têtière et d'une tringle de manoeuvre, celle-ci étant, à ce moment là maintenue, en position déverrouillée. Au cours de cette opération, l'on tient tout particulièrement compte de la configuration à conférer à cette extrémité de ladite tringle de manoeuvre tandis que la têtière vient simplement adopter la forme de cette dernière, au moins sur une partie d'extrémité lui permettant de recevoir un guide de sortie de tringle sous forme d'un fourreau. Il en découle, évidemment, un parfait maintien entre cette extrémité de la tringle de manoeuvre et ladite têtière. Par ailleurs, la liaison avec cette dernière du fourreau est assurée, préférentiellement, par l'intermédiaire de moyens de clipage, autorisant à ce menuisier à présenter la crémone ou crémone-serrure sous forme d'un ensemble pré-monté en vue de sa pose sur une menuiserie.

[0029] D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre dont la compréhension sera facilitée en se référant au dessin joint en annexe :

- la figure 1 est une représentation schématisée en élévation et en coupe longitudinale de l'extrémité libre d'une têtière recevant un guide de sortie de tringle de manoeuvre laquelle vient se déplacer à l'arrière de cette têtière ;

- la figure 2 est une vue de gauche de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue schématisée et en coupe selon III-III de la figure 1, l'ensemble étant ici représenté monté dans un entaillage prévu dans une menuiserie du type ouvrant de porte, fenêtre ou analogue ;
- la figure 4 est une représentation similaire à la figure 1 du guide de sortie de tringle seul ;
- tandis que la figure 5 est une représentation schématisée et en plan d'une têtière dont la partie d'extrémité a été conformée de manière à coïncider, par superposition, à une tringle de manoeuvre, lorsque celle-ci est en position déverrouillée.

[0030] Tel que représenté dans les figures du dessin ci-joint, la présente invention a trait au domaine des crémones ou crémones-serrures 1 plus particulièrement destinées à prendre position dans un entaillage 2, tel que visible dans la figure 3, ménagé, par exemple, en feuillure d'un ouvrant de porte, fenêtre ou analogue.

[0031] Ainsi, une telle crémone ou crémone-serrure 1 comporte un boîtier de commande (non représenté) servant de logement à un mécanisme de commande prévu apte à agir sur une ou des tringles de manoeuvre 3 s'étendant au-dessus et/ou en-dessous dudit boîtier de commande, à l'arrière d'une têtière 4.

[0032] En fait, la présente invention s'attache au cas très particulier où la crémone ou crémone-serrure, avec la têtière et sa ou ses tringles de manoeuvre, s'étend sur toute la longueur d'un montant ou d'une traverse d'un tel ouvrant de porte, fenêtre ou analogue. Par ailleurs, l'extrémité 5 d'une telle tringle de manoeuvre 3 est plus particulièrement, prévue apte à se présenter saillante à l'une des extrémités de ce montant ou de cette traverse, donc par rapport à l'extrémité correspondante de la têtière 4, ceci de manière à définir un organe de verrouillage en mesure de coopérer avec une gâche disposée en correspondance sur le cadre dormant de cette porte, fenêtre ou similaire.

[0033] Si, de manière usuelle, une têtière 4 présente une largeur 7 supérieure à celle 8 d'une tringle de manoeuvre 3, comme visible dans la figure 2, ceci de manière à permettre à cette têtière 4 de venir refermer l'entaillage 2, il est prévu, selon l'invention de conformer une partie 9 d'extrémité 6 de ladite têtière 4 de manière à coïncider, par superposition, à la partie d'extrémité correspondante de la tringle de manoeuvre 3, ceci lorsque celle-ci est en position déverrouillée, tout comme cela apparaît dans la figure 2.

[0034] En somme, lorsque, par l'intermédiaire de la petite presse dont dispose, habituellement, le menuisier, celui-ci vient recouper, à longueur, la tringle de manoeuvre 3, il recoupe en même temps la têtière 4 en conférant à celle-ci, sur une hauteur 10 prédéfinie, une forme strictement identique à cette tringle de manoeuvre.

vre 3.

[0035] Finalement, sur cette partie 9 d'extrémité 6 de ladite tête 4 et la partie d'extrémité correspondante de la tringle de manoeuvre 3, il est engagé un fourreau 11 définissant substantiellement un guide de sortie de tringle 12.

[0036] Plus particulièrement, le fourreau 11 comporte un canal 13 débouchant de part et d'autre et de section ajustée pour la réception, avec un jeu fonctionnel, de cette partie 9 d'extrémité 6 de la tête 4 et de la tringle de manoeuvre 3. Ainsi, en dehors de la fonction de guidage de cette dernière, il assure la liaison de cette tringle de manoeuvre 3 par rapport à ladite tête 4, avant même que l'ensemble ne soit monté sur la menuiserie.

[0037] Avantagement, ce fourreau 11 comporte encore des moyens de liaison 14 destinés à coopérer, notamment par clipage, avec des moyens de liaison complémentaires 15 au niveau de la tête 4 pour assurer leur solidarisation au moins temporaire, avant que le menuisier ne vienne fixer la crémone ou crémonserrure dans l'entaille 2 prévu à cet effet au niveau de la menuiserie.

[0038] Selon un mode de réalisation préférentiel, lesdits moyens de liaison 14 se présentent sous forme d'un ergot de retenue 16 se situant sous la paroi avant 17 s'étendant à l'avant de la tête 4, cet ergot 16 étant destiné à s'engager, élastiquement, dans une ouverture 18 ménagée en correspondance dans la tête 4.

[0039] A noter que cet ergot de retenue 16 est biseauté sur son côté 19 orienté dans le sens de l'engagement du fourreau 11 sur la tête 4 et la tringle de manoeuvre 3, tandis que sur son côté opposé 20 il est défini en forme de redan pour une fois engagé dans l'ouverture 18, s'opposer au retrait du fourreau 11.

[0040] Par ailleurs, la paroi avant 17 de ce fourreau 11 comporte un prolongement 21 s'étendant en direction opposée de l'extrémité libre 6 de la tête 4 et qui est traversé par un trou 22 pour le passage d'une vis de fixation prévue apte à coopérer avec la menuiserie et rendre, ainsi, solidaire de cette dernière ledit guide de sortie de tringle 12.

[0041] Avantagement, ce trou 22 dans le prolongement 21 du fourreau 11 communique, d'une part, avec une ouverture 18 dans la tête 4 et, d'autre part, avec une ouverture oblongue 24 dans la tringle de manoeuvre 3.

[0042] L'ouverture oblongue 24 tient compte, en ce qui concerne sa longueur, de la course empruntée par la tringle de manoeuvre 3 pour passer de sa position déverrouillée dans sa position de verrouillage.

[0043] De son côté, l'ouverture 18 dans la tête 4 étant réalisée au moment où l'on vient recouper à longueur d'extrémité 6 de cette tête 4 et, simultanément, l'extrémité 5 de la tringle de manoeuvre 3, elle est définie, préférentiellement de forme identique à l'ouverture oblongue 24 dans cette dernière.

[0044] Cependant et comme visible dans la figure 1, l'ouverture pour la réception de l'ergot de retenue 16 et

celle permettant le passage de la vis de fixation ne peuvent faire qu'une.

[0045] A noter à ce propos, que l'ergot de retenue 16 peut se situer, sous la paroi avant 17 du fourreau 11, au niveau de ce prolongement 21.

[0046] A noter encore que la longueur de ce dernier est définie pour assurer le recouvrement de cette ouverture 18 dans la tête 4.

[0047] Il convient d'observer que le fourreau 11 est défini de longueur au moins égale à la hauteur 10 de la partie 9 d'extrémité 6 de la tête 4. Dans la mesure où cette partie 9 d'extrémité 6, conformée de manière identique à la tringle de manoeuvre 3, présente une largeur 8 inférieure à la largeur 7 de la tête 4, elle définit, nécessairement, sur les côtés latéraux 25, 26 de cette dernière des épaulements 27 servant de butée à l'engagement de ce fourreau 11. Dans ces conditions, l'ergot de retenue 16 associé au fourreau 11 et l'ouverture 18 dans la tête 4 sont positionnés de manière à venir s'engager l'un dans l'autre lorsque, précisément, le fourreau 11 bute contre ces épaulements 27 au niveau de ladite tête 4.

[0048] Tel que cela ressort de la description qui précède, la présente invention permet de répondre, avantagement, au problème posé.

Revendications

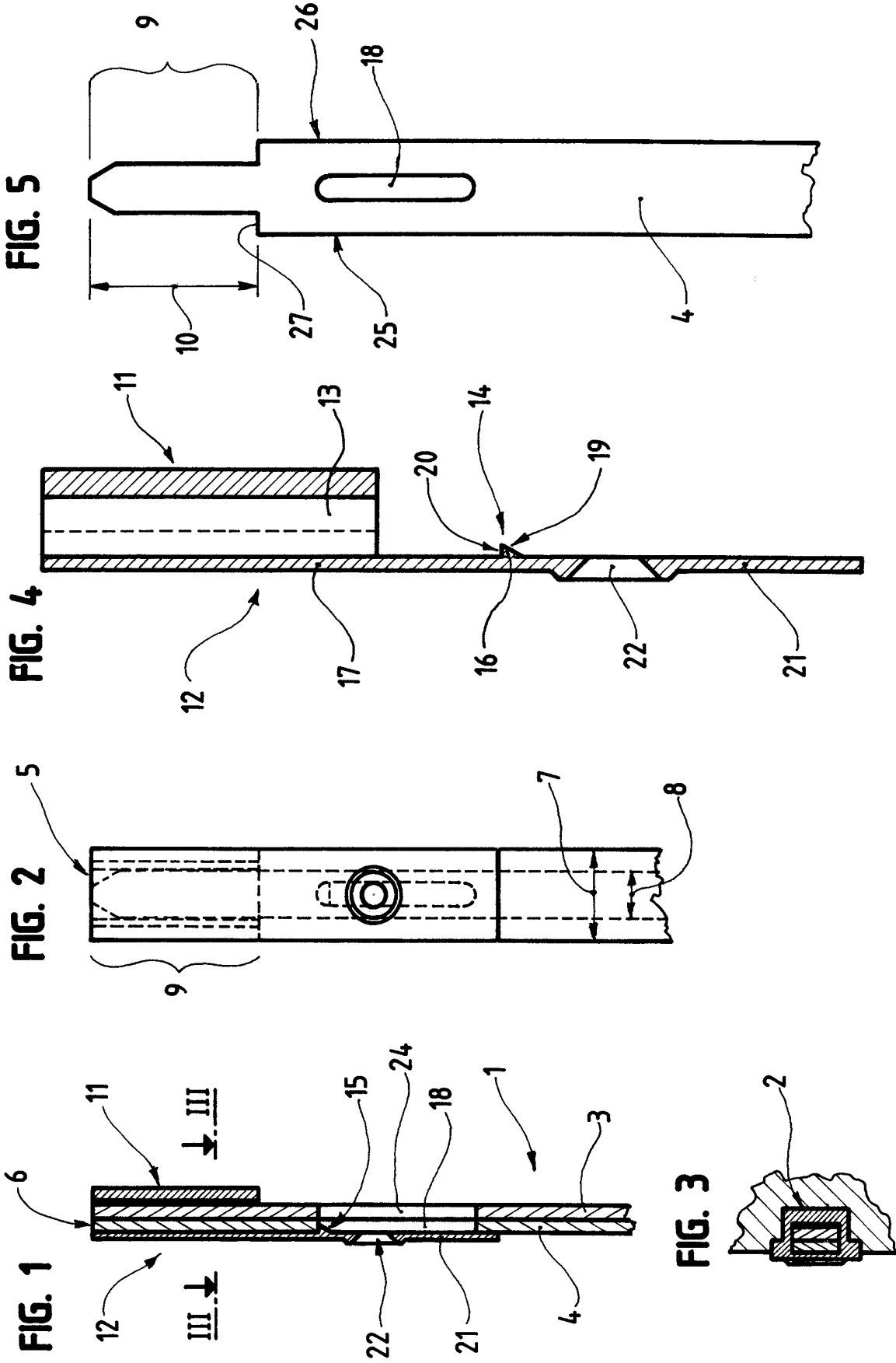
1. Crémons ou crémons-serrure comportant au moins une tringle de manoeuvre (3) s'étendant au-dessus et/ou en-dessous d'un boîtier de commande, à l'arrière d'une tête (4) et dont l'extrémité libre (5), opposée audit boîtier de commande, est prévue apte, en position de verrouillage, à se présenter saillante par rapport à l'extrémité (6) correspondante de la tête (4) sur laquelle est monté un guide de sortie de tringle (12), caractérisée par le fait que la tête (4) comporte une partie (9) d'extrémité (6) conformée de manière à coïncider, par superposition, à la partie d'extrémité correspondante de la tringle de manoeuvre (3), lorsque celle-ci est en position déverrouillée pour l'engagement sur ces parties (9) d'extrémité (6) de la tête (4) et de la tringle de manoeuvre (3) dudit guide de sortie de tringle (12), celle-ci étant définie sous forme d'un fourreau (11) comportant un canal (13) débouchant de part et d'autre, de section adaptée pour la réception, avec un jeu fonctionnel, desdites parties (9) d'extrémité (6) de la tête (4) et de la tringle (3), ce fourreau (11) comportant encore une paroi avant (17) s'étendant à l'avant de la tête (4) et pourvu de moyens de liaison (14) aptes à coopérer, notamment par clipage, avec des moyens de liaison complémentaires (15) ménagés au niveau de cette dernière.
2. Crémons ou crémons-serrure selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le fourreau (11)

est défini de longueur au moins égale à la hauteur (10) de la partie (9) d'extrémité (6) de la tête (4) conformée de manière à correspondre par superposition, à la partie d'extrémité correspondante de la tringle de manoeuvre (3) lorsque celle-ci est en position de déverrouillage.

3. Crémone ou crémone-serrure selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée par le fait que la partie (9) d'extrémité (6) de la tête (4) présente une largeur (8) inférieure à la largeur (7) de cette dernière, de sorte que cette partie (9) d'extrémité (6) est délimitée par des épaulements (27) sur les côtés latéraux (25, 26) de ladite tête (4), ces épaulements (27) constituant des butées à l'engagement du fourreau (11) sur ladite partie (9) d'extrémité (6), de cette tête (4) et la partie d'extrémité correspondante de la tringle de manoeuvre (3).
4. Crémone ou crémone-serrure selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que les moyens de liaison (14) se présentent sous forme d'un ergot de retenue (16), ménagé sous la paroi avant (17) s'étendant à l'avant de la tête (4), de manière apte à s'engager, élastiquement, dans une ouverture (18) ménagée en correspondance dans la tête (4).
5. Crémone ou crémone-serrure selon la revendication 4, caractérisée par le fait que l'ergot de retenue (16) est biseauté sur son côté (19) orienté dans le sens de l'engagement du fourreau (11) sur la tête (4) et la tringle de manoeuvre (3), tandis que sur son côté opposé (20) il est défini en forme de redan pour, une fois engagé dans l'ouverture (18), s'opposer au retrait du fourreau (11).
6. Crémone ou crémone-serrure selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que le fourreau (11) comporte, au niveau de sa paroi avant (7), un prolongement (21) s'étendant en direction opposée de l'extrémité libre (6) de la tête (4) et traversée par un trou (22) pour le passage d'une vis de fixation.
7. Crémone ou crémone-serrure selon la revendication 6, caractérisée par le fait que le trou (22) dans le prolongement (21) du fourreau (11) communique, d'une part, avec une ouverture (18) dans la tête (4) et, d'autre part, avec une ouverture oblongue (24) dans la tringle de manoeuvre (3) tenant compte de la course empruntée par cette dernière pour passer de sa position déverrouillée dans sa position de verrouillage.
8. Crémone ou crémone-serrure selon la revendication 7, caractérisée par le fait que l'ouverture (18) pour le passage de la vis de fixation traversant le

trou (22) ménagé dans le prolongement (21) du fourreau (11) est prévue de forme identique à l'ouverture oblongue (24) dans la tringle de manoeuvre (3).

9. Crémone ou crémone-serrure selon les revendications 4 et 8, caractérisée par le fait que l'ouverture (18) définie de forme oblongue pour le passage de la vis de fixation est prévue apte à recevoir, en tant que moyens de liaison complémentaires (15), l'ergot de retenue (16).





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 44 0296

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
D,A	FR 2 365 016 A (FERCO INT USINE FERRURES) 14 avril 1978 (1978-04-14) * le document en entier *	1	E05C9/00
D,A	FR 2 458 655 A (FERCO INT USINE FERRURES) 2 janvier 1981 (1981-01-02) * le document en entier *	1	
A	FR 2 165 152 A (FERCO USINE FERRURES) 3 août 1973 (1973-08-03) * le document en entier *	1	
A	FR 2 334 807 A (FERCO INT USINE FERRURES) 8 juillet 1977 (1977-07-08) * page 3, ligne 7 - ligne 25 * * page 4, ligne 18 - ligne 24; figure *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			E05C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 2 mars 2001	Examineur Pieracchi, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 44 0296

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

02-03-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2365016 A	14-04-1978	DE 2649823 A	03-05-1978
FR 2458655 A	02-01-1981	AUCUN	
FR 2165152 A	03-08-1973	AUCUN	
FR 2334807 A	08-07-1977	AT 371210 B	10-06-1983
		AT 831176 A	15-10-1982
		DE 2651114 A	16-06-1977

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82